

## **PRÉAVIS**

# **N° 102/2018**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Etat des lieux des subventions culturelles**

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu associatif culturel local

**Déléguée municipale : Mme Fabienne Freymond Cantone**

#### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 15 mai 2018 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférences N°2

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

L'objet du présent préavis est de soumettre au Conseil communal une demande d'augmentation des subventions annuelles pour trois associations culturelles nyonnaises d'une part, et une demande d'augmentation de l'enveloppe des subventions ponctuelles d'autre part.

Convaincue de la nécessité du soutien de la collectivité publique au tissu associatif culturel local, la Municipalité tient à défendre trois cas particuliers (Fête de la musique, Musique sacrée Musique - anciennement Musique à l'église - et L'élastique citrique) qui méritent l'attention du Conseil communal et une augmentation de soutien pour 2018 et les années suivantes. Par ailleurs, et vu l'accroissement du nombre et de la qualité des projets ponctuels, une augmentation de l'enveloppe annuelle qui leur est destinée est également nécessaire.

## **2. Les bénéfices de la culture**

---

Il est indéniable aujourd'hui que la culture a des effets bénéfiques à plusieurs niveaux. Une ville active et dynamique dans le domaine de la culture accroît son rayonnement et sa notoriété. Nyon sans le sport, sans les activités sociales et sans la culture aurait pu devenir une ville dortoir où rien ne se passe. Si Nyon jouit à présent d'une réputation de ville active et animée, c'est en particulier grâce au développement et à la qualité des prestations de ses institutions culturelles, de ses grandes manifestations, de ses festivals et de ses musées.

Son tissu associatif est riche et diversifié dans tous les domaines. Près de 180 associations sont actives, qui animent notre ville et y amènent de la vie. Ces associations fonctionnent pour la plupart grâce à des bénévoles qui ne comptent ni leur temps et ni leur énergie. Ce n'est pas toujours visible de l'extérieur, mais ces citoyens nyonnais sont capables de faire des miracles avec peu de moyens.

Ces dix dernières années, la quantité et la qualité des manifestations ont fortement augmenté. Toutes rencontrent un grand succès public et apportent une animation qui contribue au maintien du commerce local.

Parallèlement, des manifestations qui existent depuis longtemps et sont populaires, comme par exemple Musique sacrée Musique et la Fête de la musique, se renouvellent et se développent.

De manière générale – et en plus d'une image positive ainsi que d'une vie urbaine animée – les bénéfices de la culture pour la société sont les suivants :

### **2.1 Culture et équilibre social**

Le rôle de la culture dans une collectivité est fondamental. Source de création et d'innovation, elle participe à l'épanouissement de l'individu et au développement de la société. Elle stimule le sentiment d'appartenance à la cité et est un facteur essentiel du développement identitaire de l'individu dans son cadre social. Elle renforce l'intégration et les liens sociaux.

### **2.2 Culture et formation**

La formation artistique est un vecteur éducatif efficace. Elle favorise le développement global de l'individu, ses capacités à acquérir des connaissances nouvelles, à agir de manière créative et à appréhender le monde de manière ouverte et confiante.

## 2.3 Culture et tourisme

Aujourd'hui, le tourisme culturel prend de plus en plus d'ampleur. Le choix d'une destination est très souvent déterminé par la variété et la richesse de l'offre culturelle qu'elle propose. Soumises à concurrence, villes et régions développent des moyens importants pour personnaliser leur profil et professionnaliser leur communication en matière culturelle.

De plus, l'impact publicitaire produit par des événements culturels phares dépasse de beaucoup les possibilités financières du budget de promotion ordinaire d'une collectivité publique.

## 2.4 Culture et économie

La culture participe à la prospérité économique d'une ville tout en bénéficiant de la richesse de cette dernière : culture et économie sont intimement liées et se renforcent mutuellement.

« Plus l'offre culturelle d'une région est importante, plus cette dernière améliore sa compétitivité » (Thomas Bohn, Directeur de la promotion économique de Suisse occidentale, Bilan, dossier « Combien vaut la culture ? », 21 juin 2017)

Plusieurs études récentes montrent que les francs investis dans la culture rapportent à la société en retombées économiques directes et indirectes. Zurich, Bâle et Genève ont fait mener des enquêtes sur l'économie créative et culturelle. Celles-ci démontrent que cette activité représente une part importante de l'économie générale. A Genève par exemple, l'économie créative et culturelle se place avant celle de l'horlogerie et de la construction (cf. Bilan, dossier « Combien vaut la culture ? » 21 juin 2017). Le Conseil régional du district de Nyon a lui aussi confié une étude à un expert portant sur les retombées économiques de la culture des régions de Nyon et de Morges. Le rapport final de cette étude montre que les manifestations nyonnaises ont un impact indéniable sur la région en termes d'emplois, d'activités des entreprises, de commerce, de restauration et d'hôtellerie.

Il faut signaler de plus qu'au même titre que la fiscalité, la sécurité et la stabilité politique, une vie culturelle variée et dynamique constitue un argument de poids pour attirer les entreprises.

Ainsi, l'argent placé dans la culture, notamment sous la forme de subventions, porte des fruits profitables à toute la société et leurs effets positifs se font sentir sur le long terme.

## 3. Types de subventions et processus d'octroi

---

Deux types de subventions sont attribués par la Ville de Nyon aux acteurs culturels qui en font la demande :

- les subventions annuelles viennent en appui financier de manifestations ou d'activités régulières qui se renouvellent chaque année. La plupart sont regroupées dans le compte N° 153.3653.00 - *Subventions activités locales*. Le montant de la subvention de certaines manifestations (Fête de la musique, Usine à gaz, Espace d'une sculpture, etc.) figure sur une ligne budgétaire individuelle qui lui est propre (comptes N° 153.3653.02, N° 156.3653.06, N° 53.3653.08, etc.).
- les subventions ponctuelles soutiennent des projets qui sont en principe uniques (soutien à la publication d'un ouvrage, à l'organisation d'une exposition d'artiste, à la mise sur pied d'une manifestation ponctuelle, à l'enregistrement d'un CD de musique, etc.).

Toutes les demandes de subventions sont adressées au Service de la culture. Elles sont soumises pour étude et préavis à la Commission des affaires culturelles. Les subventions annuelles font l'objet d'une séance spéciale en juin et les subventions ponctuelles sont traitées lors de 3 à 4 séances réparties sur l'année. Les recommandations de la Commission des affaires culturelles sont ensuite transmises à la Municipalité pour décision finale.

Un document présente les « Dispositions générales pour l'attribution des subventions aux projets artistiques ». Il liste les conditions d'admission d'un dossier de demande ainsi que les critères d'octroi d'une subvention. Il sert de référence au Service de la culture et à la Commission des affaires culturelles lors du traitement des dossiers. Un second document décrit le contrôle financier effectué par le Service de la culture avant l'attribution d'une subvention (voir documents en annexe). Ainsi, le processus d'octroi d'une subvention assure que les fonds publics sont distribués à bon escient à des acteurs culturels responsables.

## **4. Etat des lieux des subventions**

---

La Municipalité a procédé à un état des lieux des subventions culturelles et vous en livre ci-dessous les éléments.

### **4.1 Subventions annuelles**

#### **Périmètre de l'analyse**

Le périmètre de l'analyse comprend deux types de subventions annuelles :

- Les subventions aux manifestations et institutions suprarégionales conventionnées. Il s'agit de Visions du réel (VDR), du far° et de l'Usine à gaz (UAG). Comptes N° 153.3653.00 - Subventions activités locales et N° 153.3653.06 - Subvention Ass. Usine à gaz.
- Les subventions et garanties de déficit culturelles locales. Elles concernent toutes les autres associations culturelles qui reçoivent un soutien financier annuel régulier. Comptes N° 153.3653.00 - *Subventions activités locales*, N° 153.3653.01 - *Garantie du déficit des activités locales* et N° 153.3653.02 - *Subvention Fête de la musique*.

Les subventions légales liées à la Loi sur les écoles de musique (LEM) dont les montants figurent sur la ligne budgétaire (Compte N° 153.3653.09 - *Subventions LEM*) n'ont pas été prises en compte dans cette analyse car elles sont obligatoires depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2011<sup>1</sup>. N'entrent pas non plus dans le périmètre de l'analyse les « subventions » pour les manifestations ou les prix organisés par la Ville de Nyon elle-même : Journée du patrimoine, Espace d'une sculpture, « Jouez, je suis à vous ! », prix d'art intégré et prix artistique (bien que les montants pour leur réalisation figurent au budget dans les comptes 36 du chapitre 153).

#### **Progression sur une période de 10 ans**

Il est incontestable que les subventions à la culture ont augmenté ces dix dernières années, que ce soit aux manifestations et institutions suprarégionales conventionnées ou aux associations culturelles locales. L'augmentation représente CHF 321'480.- au total, soit en moyenne CHF 32'148.- (et 3,4%) par an par rapport au budget 2009 considéré dans l'analyse (CHF 936'200.-).

Ce montant annuel moyen divisé par un peu plus de la vingtaine d'associations bénéficiaires représente une augmentation de CHF 1'500.- par association. Ce calcul permet de prendre la mesure de l'augmentation par année relative au nombre d'associations concernées.

---

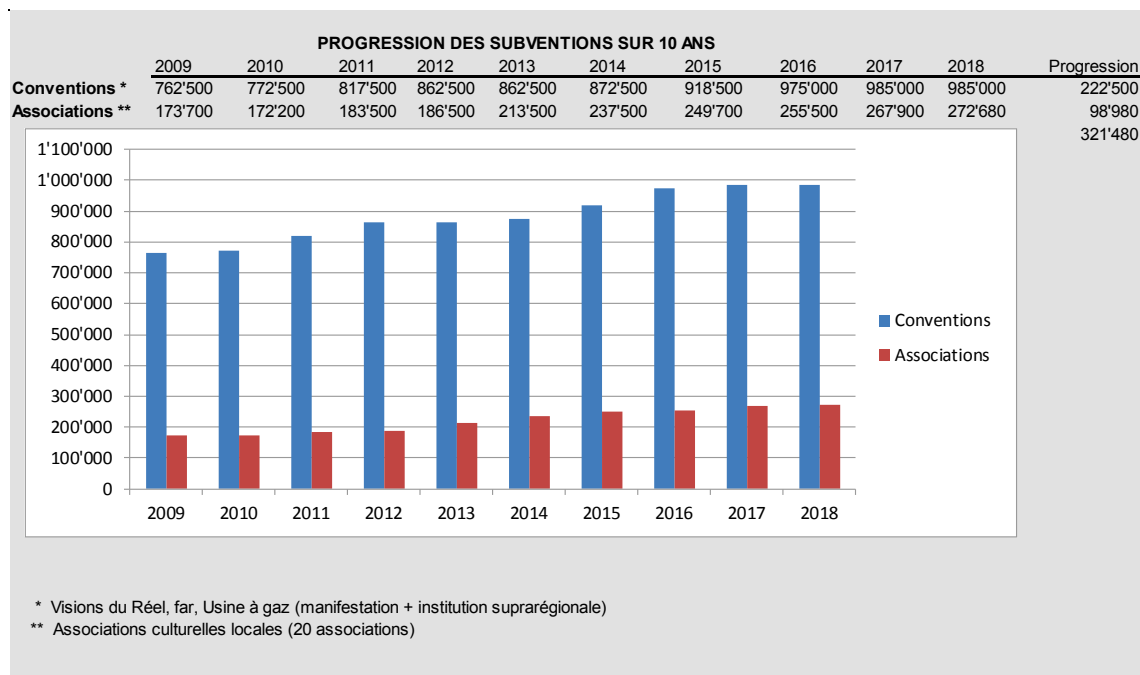
<sup>1</sup> A savoir cependant concernant ces subventions : la mise en œuvre de la loi s'est faite progressivement de 2012 à 2018. Ainsi toutes les communes ont vu le montant de ces subventions progresser sur six ans passant de CHF 4,50/habitant à CHF 9,50/habitant. Un règlement et barème pour l'attribution de subventions aux élèves nyonnais afin d'alléger les écolages ont été adoptés en décembre 2014 par le Conseil communal.

Comme le veut la loi, des locaux ont été mis à disposition des deux écoles de musique reconnues - le Conservatoire de musique de l'ouest vaudois (COV) et l'Ecole de musique de Nyon (EMN) - contre un loyer rétrocédé sous forme de subvention (opération nulle pour la Ville). Entre 2012 et 2018, le montant global attribué à l'enseignement de la musique est passé de CHF 338'400 à CHF 483'375. A partir de 2019, il n'y a plus de progression prévue, la phase transitoire de mise en œuvre de la loi étant terminée.

Le but de la loi était d'uniformiser l'enseignement de la musique (très disparate auparavant) sur l'ensemble du canton, d'en améliorer la qualité, de relever le niveau de formation, d'unifier et d'augmenter les salaires des professeurs. C'est un effort collectif (canton, communes, parents d'élèves) qui a été fait pour tendre à cet objectif.

Il est cependant clair que ces augmentations n'ont pas été attribuées de manière linéaire, mais octroyées selon les besoins effectifs des uns et des autres et selon les critères mis en place.

Les subventions des manifestations et institutions suprarégionales conventionnées ont augmenté de CHF 222'550.-, tandis que celles aux associations locales ont progressé de CHF 98'980.-. Les manifestations et institutions suprarégionales ont donc bénéficié de 69,2% de l'augmentation globale et les associations locales de 30,8% de cette progression.



### **Raisons de la progression**

La progression des subventions est liée à l'accroissement des budgets des manifestations. Mais pourquoi les budgets et les subventions de la plupart des activités culturelles ont-ils augmenté ces 10 dernières années ?

- Le développement d'une offre foisonnante a permis aux différents publics de comparer et de devenir de plus en plus exigeants quant aux prestations des manifestations culturelles. Des moyens supplémentaires ont été nécessaires pour améliorer leur assise et leur compétitivité à tous les niveaux (infrastructures, accueil, convivialité, prestations culturelles, innovation, promotion).
- La recherche de la qualité, ainsi qu'un mouvement social général dans ce domaine, ont poussé les milieux culturels à se professionnaliser. La création de hautes écoles dans de nombreuses disciplines artistiques et la mise sur pied de formations professionnelles dans la gestion culturelle ont mis sur le marché du travail des personnes performantes qui alimentent l'économie créative et culturelle.
- Le prix des prestations des entreprises actives dans l'économie de la culture a augmenté, comme d'ailleurs le coût de la vie.
- Ces dernières années, il est devenu plus difficile d'obtenir des fonds parapublics et privés, vu la démultiplication des projets et – depuis l'appréciation du franc suisse – au vu de la prudence des entreprises en matière de sponsoring.

En bref, l'augmentation du nombre de manifestations, la compétitivité entre ces manifestations, l'exigence de qualité tant artistique que logistique, le développement du professionnalisme, l'augmentation des coûts et les incertitudes quant au financement parapublic et privé ont été des facteurs de progression des subventions.

### **Utilité du soutien aux activités à rayonnement suprarégional**

Les manifestations et institutions à rayonnement suprarégional sont essentiellement portées par des équipes professionnelles engagées à l'année. Un travail suivi et régulier, des compétences et un savoir-faire spécifiques aux domaines culturels et artistiques – actualisés par rapport à l'évolution de ces disciplines – garantissent l'excellence des prestations délivrées, la qualité des manifestations à tous niveaux (logistique, infrastructures, artistique, promotionnelle, etc.).

Par leurs recherches et réflexions, elles sont des vecteurs de l'innovation, un miroir des préoccupations de notre monde contemporain et des formes artistiques qui les incarnent. C'est grâce à cette qualité et à l'excellence que ces activités rayonnent à un niveau suprarégional, qu'elles sont connues d'un large public, que de nombreux médias en parlent et qu'elles sont reconnues par les instances culturelles des différents échelons de la promotion culturelle suisse.

Ainsi, le soutien financier communal permet non seulement d'atteindre ce niveau de qualité et d'excellence, mais représente également un levier indispensable pour l'obtention de subventions de tous les autres échelons du soutien à la culture (Région, Canton, Confédération).

A noter que le total des budgets des deux festivals (VDR, far°) et de celui de l'Usine à gaz (UAG) – à rayonnement suprarégional – représente un montant de CHF 5'420'000.- alors que le montant total des subventions communales qui leur est attribué est de CHF 985'000.-<sup>3</sup>. Les 4'435'000.- de solde nécessaire sont obtenus par des subventions publiques et parapubliques autres, des ressources privées et bien sûr des recettes propres. Ainsi la part communale de leur financement global représente 18,2%. Selon la Statistique de poche de la culture en Suisse, publié par l'Office fédéral de la culture (OFC) en 2017, la part des communes au financement de la culture se situe généralement à près de 50% (49,4%), celle des cantons à 40% et celle de la Confédération à 10,6%. Or, si la progression des subventions à ces institutions et manifestations semble importante, la part que représente l'apport communal reste toutefois relativement faible par rapport aux autres sources de financement et aux budgets, en-dessous de la moyenne suisse selon cette statistique.

### **Utilité du soutien aux activités locales**

Les manifestations et activités locales sont en principe portées par des équipes bénévoles, parfois accompagnées par un professionnel. Il arrive également que certaines structures soient mixtes avec des professionnels qui assument des tâches de direction, d'encadrement ou d'enseignement (ou toute autre mission nécessaire à l'activité développée), et des bénévoles qui viennent en appui.

La passion, l'engagement et les nombreuses compétences de ces acteurs culturels sont tels que les prestations fournies sont de grande qualité et rencontrent un beau succès au niveau local et régional. Les risques encourus par ces structures sont la difficulté à renouveler le bénévolat et le manque de postes professionnels (qui mènent parfois les équipes au bord de l'épuisement). De plus, la recherche de fonds au niveau des sponsors locaux reste aléatoire et n'est bien souvent pas à la hauteur des attentes.

Les associations culturelles locales garantissent la diversité de l'offre au niveau de notre ville, participent à la cohésion sociale, encouragent la créativité des individus – et particulièrement des jeunes – et accroissent l'attachement des citoyens à leur ville.

Le soutien de la Ville est crucial, car il permet, par effet de levier, des apports financiers extérieurs.

---

<sup>3</sup> UAG : CHF 410'000.- ; VDR : CHF 325'000.- ; far° : CHF 250'000.- / chiffres 2018.

A noter que la subvention de l'UAG évoluera dès l'ouverture, en 2020, du site agrandi d'une nouvelle salle. En effet, le budget d'exploitation d'un lieu culturel à deux salles de spectacle (plutôt qu'à une seule salle) augmentera obligatoirement, et avec lui la part des subventions communales, régionales et cantonales, mais aussi celle des recettes propres et du sponsoring.

## **4.2 Subventions ponctuelles**

Les subventions ponctuelles permettent de soutenir les types de projets suivants :

- la création artistique (création de spectacles) ;
- l'animation culturelle et artistique (organisation de concerts, spectacles) ;
- la médiation culturelle (ateliers pour adultes et jeunes publics) ;
- la diffusion (tournées, CD, expositions) ;
- la publication (ouvrages littéraires, livres d'art).

Les porteurs de projets peuvent être des associations (essentiellement) ou des fondations (plus rarement), mais également des artistes ou collectifs d'artistes, des compagnies de théâtre ou de danse, des ensembles ou groupes de musique, des chorales, des orchestres, des éditeurs, etc.

La Municipalité est consciente de l'importance d'« alimenter » cette base de la production artistique par des subventions ponctuelles qui permettent à des groupes ou ensembles de musique d'enregistrer des CD, de donner des concerts et partir en tournée, à des artistes plasticiens d'organiser une exposition ou éditer un catalogue de leurs œuvres, à des compagnies de théâtres de monter un spectacle, etc.

Cela n'a rien à voir avec ce que l'on pourrait prendre pour du « saupoudrage ». Chaque projet soutenu est précieux et apporte sa pierre à l'édifice de la vie artistique et culturelle de notre ville. Une aide de la Commune, même modeste, permet à ces projets de voir le jour et d'enrichir l'activité et l'offre en matière de culture de Nyon. De plus, ces soutiens permettent aux acteurs culturels concernés d'obtenir d'autres aides financières (Région, Canton, sponsors) nécessaires pour réaliser le montage financier de leurs projets.

La Commission des affaires culturelles, composée de délégués des partis politiques représentés au Conseil communal et d'experts des différents domaines artistiques, se penchent plusieurs fois par année sur les dossiers reçus et constate leur qualité. Elle juge l'enveloppe budgétaire qui lui est dévolue insuffisante pour couvrir le besoin<sup>4</sup>. En 10 ans, en effet, le nombre de dossiers a pratiquement doublé et les montants demandés ont eux aussi énormément augmenté (en raison notamment de l'accroissement des coûts de réalisation de projets). La Municipalité a entendu la Commission et partage son avis sur ce sujet.

## **5. Evolution du tissu associatif culturel**

---

La Municipalité ne dispose pas de beaucoup d'informations précises sur l'évolution du tissu associatif culturel à Nyon. Aucune étude spécifique n'a été menée à ce sujet. Il est possible néanmoins de faire quelques constatations sur la base des documents de travail et tableaux du Service de la culture.

Sur la longévité des associations par exemple, on peut constater que les manifestations et institutions à rayonnement suprarégional conventionnées ont une très longue durée de vie : Visions du réel, près de 50 ans (le festival a été créé en 1969), le far°, 34 ans (la 1<sup>ère</sup> édition du festival a eu lieu en 1984 sous l'appellation « Théâtres d'été ») et l'Usine à gaz, 23 ans (la salle de spectacle a été inaugurée en 1995).

D'autres associations non conventionnées, mais qui ont un très large rayonnement extérieur, comme la galerie et librairie Focale (une référence reconnue très loin à la ronde en matière de photographie de reportage) ont traversé le temps et continuent d'être très actives et à la pointe de leur discipline.

---

<sup>4</sup> Compte rendu de la séance de la Commission des affaires culturelles du 5 septembre 2017

D'anciennes associations locales poursuivent également aujourd'hui leur activité de manière régulière et se renouvellent : association de la Place des marronniers (concerts estivaux du dimanche matin), RiveJazzy (festival de jazz à Rive), Université populaire, etc. Il existe également des associations qui ont du mal à se renouveler et d'autres qui cessent leurs activités ou ne sont plus subventionnées.

En dix ans, cinq activités ou acteurs culturels ont disparu : Les ateliers du Funambule, le Festival de musique du Haut-Jura, le Concours de danse Martinelli, le Centre d'éducation et de pratique musicale, ainsi que la Marelle.

Par contre, toujours sur la même durée, dix nouveaux acteurs culturels ont émergé : Les Hivernales, La Parenthèse, l'association Pleine lune, le CinéClub Nyon, le Collectif de la dernière tangente, l'association Niedermeyer, l'Académie des arts créatifs (ADAC), les éditions Ripopée, Le Livre sur les quais (animations nyonnaises) et l'association EEEEEH ! La Grenette.

Ainsi le taux de renouvellement est deux fois plus important que le taux de cessation d'activités.

Ceci indique une très bonne santé et un fort dynamisme du tissu associatif culturel. Une relève existe et des jeunes se mobilisent pour créer des événements ou des lieux culturels à Nyon. On peut également noter une nouvelle génération créative et pleine d'ambition qui s'engage et se réunit pour agir.

## **6. Demande de subventions**

---

Comme indiqué dans l'introduction du présent préavis, la Municipalité souhaite effectuer un focus et porter son attention sur trois associations culturelles locales qui méritent une augmentation de subvention pour leurs activités. Il s'agit de trois associations qui apportent une contribution importante à la vie culturelle de notre ville et qui en façonnent l'identité depuis longtemps.

Par ailleurs, consciente que grâce aux subventions ponctuelles c'est tout le tissu associatif culturel qui est « irrigué », elle demande au Conseil communal que l'enveloppe budgétaire qui leur est dédiée soit augmentée.

### **6.1 Musique sacrée Musique**

Il s'agit de l'association « Musique à l'église », active à Nyon depuis de nombreuses années, qui, en même temps qu'elle a remodelé son activité de concerts, a décidé de changer de nom.

Depuis sa création, l'association programme des concerts de musique baroque, essentiellement, pendant les moments forts de la liturgie chrétienne (semaine sainte et période de l'Avant) au Temple et à l'église de la Colombière.

A noter que cette association s'est très largement investie dans l'organisation des festivités de la réouverture du Temple après les travaux en novembre 2016. A cette occasion, c'est elle qui a mis sur pied le concert d'inauguration éclairé aux chandelles, le marathon d'orgue, la création en 1<sup>ère</sup> mondiale de l'œuvre du compositeur nyonnais Daniel Bouldjoua et un récital d'orgue. L'association avait également participé au financement de ces concerts. Cette fête de réouverture avait rencontré un vif succès auprès du public et en raison de la forte affluence, le concert inaugural avait dû être dédoublé.

Musique sacrée Musique a d'ambitieux projets pour 2018, débutés déjà depuis août 2017. L'association a établi un concept global afin de développer une activité musicale de grande qualité conduite par des professionnels reconnus.



- a) *Le Temple* : la restauration soignée de cet édifice en a fait un joyau qu'il faut faire connaître à un public le plus large possible. Sur le plan musical, les travaux menés dans le chœur permettent de bénéficier d'une acoustique extrêmement favorable, notamment pour la musique vocale.
- b) *L'orgue* : selon l'avis de nombreux organistes et notamment du titulaire M. Daniel Meylan (et aussi directeur artistique de Musique sacrée Musique), le Temple de Nyon possède maintenant – après sa restauration – un instrument exceptionnel. Il vaut donc la peine de multiplier les occasions de le faire entendre aux mélomanes.
- c) *Une nouvelle programmation* : le domaine de la musique sacrée offre un répertoire quasiment infini. Le Temple de Nyon permet d'accueillir avec un bonheur égal les concerts d'orgue, la musique vocale et les œuvres instrumentales<sup>5</sup>.
- d) *Une image renouvelée* : il est apparu opportun à l'association de lier son nouveau concept programmatique à une nouvelle image, plus dynamique et plus contemporaine que « Musique à l'église », sans pour autant renier ce qui fait sa substance fondamentale : la musique sacrée. C'est pourquoi la dénomination Musique sacrée Musique a été choisie.

L'accès aux concerts de Musique sacrée Musique est libre avec collecte à la sortie. Le résultat des collectes représentent 15% des dépenses (chiffre basé sur 2016), les cotisations et les dons représentent 4% des dépenses et les subventions et dons de fondations 49%. En 2016, l'association a enregistré un excédent de dépenses de plus de CHF 16'000.- qu'elle a pu éponger grâce à une petite réserve.

Les dépenses pour mettre en œuvre le concept décrit ci-dessus se montent à CHF 64'000.-. La subvention actuelle de la Ville s'élève à CHF 10'000.-. Cette subvention communale a fluctué ces dernières années : d'abord de CHF 10'000.- et de CHF 2'000.- de garantie de déficit, elle est passée en 2014 à une subvention de CHF 12'000.- (sans garantie de déficit). En 2017, elle a été réduite à CHF 10'000.- (sans garantie de déficit) pour des raisons budgétaires.

L'augmentation proposée par la Municipalité est de CHF 8'000.-, portant la subvention annuelle à l'association à CHF 18'000.-. Le solde pour équilibrer les comptes se compose des recettes propres (collectes), de dons et cotisations, ainsi que des apports de fondations ou de sponsors.

## **6.2 Fête de la musique**

La 1<sup>ère</sup> fête de la musique à Nyon a eu lieu en 1993 grâce au Municipal en charge de la culture de l'époque, Monsieur Alain-Valéry Poitry. Il s'agit de l'une des premières fêtes de la musique en Suisse avec Genève. D'abord organisée par un groupe informel de passionnés de musique et de commerçants, elle a petit à petit été coordonnée par le Service de la culture. En 2011, s'est formée une association qui en a repris complètement la coordination et l'organisation. En 2018, elle aura lieu le 23 juin.

La Fête de la musique à Nyon c'est :

- sept scènes en ville ;
- plus de 300 musiciens répartis en une cinquantaine de formations ;
- une fête très populaire au début de l'été et un public nombreux qui parcourt les rues de Nyon.

---

<sup>5</sup> Musique sacrée Musique propose donc une programmation en trois volets : un récital d'orgue donné régulièrement chaque dernier vendredi du mois à 18h30 entre août et février ; deux grands concerts avec chœur, orchestre et solistes à l'occasion de Vendredi-Saint et de l'Épiphanie ; un festival vocal composé de trois concerts donnés au mois de septembre. Ces trois types d'événements permettront de mettre en valeur d'une manière optimale les ressources sonores et esthétiques du Temple.

L'association s'est donnée les missions suivantes :

- a) promouvoir la scène musicale nyonnaise et régionale en invitant des musiciens amateurs et professionnels ;
- b) encourager un projet de création d'artistes régionaux. Un appel à création aux musiciens est lancé afin qu'ils soumettent un projet de création original, dont la 1<sup>ère</sup> est présentée dans le cadre de la Fête de la musique ;
- c) réunir des associations culturelles autour d'un projet commun : sept associations culturelles et musicales gèrent les 7 scènes de la manifestation.

Toute l'organisation est bénévole. Un poste de coordinateur, absolument indispensable, a été créé et est modestement défrayé. Si l'activité de ce coordinateur se concentre surtout pendant la fête et les mois qui la précèdent, elle a cours pendant presque toute l'année. Ainsi, le poste représente un 10 % sur l'ensemble de l'année.

Le budget global de la manifestation est de CHF 91'000.- dont le poste le plus important est la location d'infrastructures techniques (scènes, tentes, sonorisation). Les musiciens ne sont pas rétribués mais accueillis avec des bons de repas et boissons à titre de défrayment. Comme la manifestation est gratuite et donc sans billetterie, les recettes proviennent de la vente de boissons des différents bars tenus par l'association.

Ces recettes sont aléatoires, car suivant la météo, les consommations fluctuent énormément. Les risques de déficit de la manifestation sont donc importants en cas de mauvais temps. Par ailleurs, l'association effectue une recherche de sponsoring. La Ville accorde une subvention de CHF 25'000.- et couvre les factures des services communaux pour un montant de CHF 7'000.- (total CHF 32'000.-). Cette subvention est stable depuis de nombreuses années et n'a pas été augmentée récemment.

L'augmentation de la subvention que propose la Municipalité est de CHF 20'000.-. Cette subvention passerait, avec l'augmentation demandée, de CHF 32'000.- à CHF 52'000.-. Son accroissement a deux objectifs :

- rémunérer (et non plus défrayer) le coordinateur. En effet, le « turn over » concernant ce poste est important vu la charge importante de travail qu'il comporte. La perte au niveau du savoir-faire est dommageable à la manifestation et implique une mise au courant qui représente beaucoup de perte d'énergie et de temps. Une rémunération, même modeste, rendrait ce poste plus attractif.
- améliorer les infrastructures techniques. Des progrès concernant ces infrastructures (scènes, sonorisations, tentes) ont déjà été effectués depuis 2011. Cependant, certaines scènes méritent d'être mieux équipées.

### **6.3 L'Elastique citrique**

L'Elastique citrique a été créée en 1995 et est devenu en 23 ans un véritable pôle des arts du cirque à Nyon. Depuis 2003, l'ancienne caserne des pompiers est le lieu idéal pour ses activités : au centre-ville, avec la possibilité de fixer une structure aérienne à 6 mètres de hauteur et celle de transformer la salle d'entraînement en salle de spectacle éphémère.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> La Caserne a récemment été rénovée et améliorée par des travaux d'assainissement énergétique, la création d'un vestiaire, la rénovation des toilettes et des douches, etc.

Deux pôles d'activités coexistent à L'Elastique citrique :

*Un pôle école / formation :*

- cours réguliers à près de 350 élèves (dont 30% de Nyonnais) de 3 à 55 ans ;
- stages de vacances pour des jeunes de 5 à 14 ans ;
- une dizaine d'enseignants (rémunérés à l'heure), des jeunes essentiellement formés au métier d'enseignant par L'Elastique citrique dans le cadre d'un programme pédagogique ;
- 1'000 élèves : le nombre d'élèves qui fréquentent l'école sur une année complète.

*Un pôle animations / spectacles :*

- le groupe « spectacles » s'entraîne 2 fois par semaine et part à l'occasion en tournée afin de jouer la dernière création dans différents lieux ;
- les créations du groupe « spectacle » sont présentées à la Caserne ;
- la dernière création « Tempo ! » est jouée en juillet 2017 à Nyon et dans la région ;
- la Caserne accueille des résidences d'artistes de différentes disciplines : cirque, danse, performances, etc. ;
- l'Elastique citrique organise à la Caserne des soirées spéciales : bal populaire, scène acoustique pour la Fête de la musique 2017, soirées ouvertes à toutes sortes d'art (« Libre comme l'art ») et à des artistes de cirque professionnels et amateurs (« Caserne en cirque ») ;
- pour la convivialité, une buvette lors des spectacles et événements avec produits du terroir à des prix abordables et des tarifs réduits.

Ce fonctionnement en deux pôles permet des échanges transversaux, une complémentarité qui « nourrit » chacun des deux segments.

L'Elastique citrique est une association gérée par un comité de 5 personnes bénévoles, actives et impliquées et par un Bureau professionnel composé de 2 co-directeurs à 90 % chacun, une responsable administrative et communication à 40 % et une responsable comptabilité et RH à 20 %.

La liste des tâches<sup>7</sup> qu'implique le bon fonctionnement du lieu est impressionnante et déborde largement le temps de travail effectif du Bureau. C'est la passion, une bonne part de bénévolat – et l'aide d'un comité extrêmement actif – qui permet d'accomplir ce travail. Une dizaine d'enseignants rémunérés à l'heure complète l'équipe de direction et administration.

Le budget de L'Elastique citrique en 2018 est de 520'000.-. Les salaires du Bureau et des enseignants représentent le poste le plus important (410'000.-). Au niveau des recettes, les écolages apportent 390'000.- et le produit des spectacles et animations 36'000.-. Un cercle des mécènes a été créé et sa contribution annuelle s'élève à CHF 5'000.-.

La subvention de la Ville de Nyon s'élève à CHF 28'000.- dont :

- CHF 25'000.- pour le fonctionnement du lieu ;
- CHF 3'000.- pour la création de spectacles.

Sur ce montant, CHF 9'000.- reviennent à la Ville sous forme de loyer. De plus, un prix préférentiel est accordé par L'Elastique citrique aux élèves nyonnais, selon la convention 2013-2017. Ce prix préférentiel représente pour l'association un manque à gagner d'environ CHF 12'000.- par année. Ainsi le montant effectif restant à l'association pour son fonctionnement est de CHF 7'000.-.

---

<sup>7</sup> Enseignement, responsabilité pédagogique, formation des enseignants, direction artistique, mise en scène, chorégraphie, costumes, gestion du matériel et des infrastructures, technique de scènes, son et lumières, recherche de fonds, organisation d'événements, gestion des bénévoles et staff, intendance et conciergerie, gestion administrative, communication, comptabilité, facturation, paiements, salaires, RH, etc.

Les défis qui se présentent actuellement pour L'Elastique citrique sont les suivants :

- l'association doit poursuivre la professionnalisation de L'Elastique citrique. De plus, il est nécessaire d'imaginer la structure sans le duo de co-directeurs à la barre depuis le début et envisager la relève. Pour cela, il est nécessaire de créer les postes suivants : un responsable pédagogique et un concierge/intendant. Enfin, l'équipe administrative de 0,6 EPT doit être renforcée au vue de l'activité de l'association.
- les soirées spéciales qui animent la Caserne sont menacées. L'expérience de l'année 2017 a montré qu'elles étaient déficitaires pour l'association. Or, ces soirées sont très appréciées des Nyonnais qui y trouvent une ambiance, un esprit propice aux liens sociaux et ouvertes à tous. Le bal populaire est un exemple d'une soirée qui a bien fonctionné et a attiré un public très varié.
- l'Elastique citrique pourrait devenir un lieu de référence en matière de création des arts du cirque en Suisse romande et contribuer au rayonnement de Nyon dans ce domaine. La Caserne accueille déjà quelques résidences d'artistes qui peinent à trouver des lieux pour créer et répéter. Cette perspective ne peut être développée pour l'instant faute de moyens.

Une nouvelle convention de subventionnement entre la Ville de Nyon doit être rédigée pour les années 2018-2021. Celle-ci permettra à l'association d'être assurée d'un partenariat solide avec la Ville de Nyon pour la période à venir (relève, transition). Cette structure est importante pour la Ville. Lors de cette phase, l'association a besoin du soutien des autorités.

La Municipalité est convaincue de la nécessité d'augmenter la subvention de L'Elastique citrique, qui aujourd'hui représente 5% du budget de l'association (et moins si on soustrait le loyer reversé à la Ville et le prix préférentiel des écolages pour les élèves nyonnais). Cette subvention a été stable dans la durée et n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis 2014, année où elle est passée de CHF 25'000.- à CHF 28'000.-.

Elle propose au Conseil communal de l'accroître de CHF 22'000.-, la portant de CHF 28'000.- à CHF 50'000.- dès 2018.

#### **6.4 Enveloppe des subventions ponctuelles**

Vu l'augmentation en nombre et en qualité des demandes de subventions ponctuelles qui a pratiquement doublé en 10 ans<sup>8</sup>, la Municipalité demande une augmentation de l'enveloppe des subventions ponctuelles de CHF 10'000.-, la faisant passer de CHF 85'000.- à CHF 95'000.- au budget 2018. En effet, avec le foisonnement créatif dont font preuve le tissu associatif et les artistes liés à Nyon, un palier a été franchi et il est important de soutenir cette nouvelle étape de la dynamique culturelle nyonnaise.

La Commission des affaires culturelles disposait de deux lignes budgétaires pour financer ces subventions jusqu'en 2016, les comptes N°153.3653.05 - *Subventions ponctuelles* et N°153.3659.00 - *Dons à sociétés extérieures*. En 2017, ces deux comptes ont fusionné et il n'existe aujourd'hui plus que la ligne N° 153.3653.05 - *Subventions ponctuelles*, qui est dotée désormais d'une seule enveloppe pour toutes les demandes d'aides financières à caractère ponctuel.

En 9 ans, de 2009 à 2017, cette enveloppe a augmenté de CHF 35'000.-, passant de CHF 50'000.- à CHF 85'000.-. Le nombre de dossiers soutenus, quant à lui, est passé de 25 à 47. Comme indiqué plus haut, il a donc pratiquement doublé. Par ailleurs, en analysant le cumul des montants demandés sur cette période et en calculant la moyenne sur les 5 premières années et celle sur les 4 dernières années, l'on constate que la moyenne des 5 premières années est nettement inférieure (CHF 133'536.-) à celle des 4 dernières années (CHF 255'600.-).

---

<sup>8</sup> Voir point 4.2

Ceci indique que le coût des projets a énormément augmenté ces dernières années et que les subventions demandées ont, par conséquent, également progressé. De ce fait, il est important que la Ville puisse accroître – quand cela est pertinent – le montant des subventions ponctuelles octroyées, qui est actuellement souvent modeste (entre CHF 500.- au minimum et CHF 5'000.- au maximum).

La plus grande partie de ces projets obtient des soutiens de la Région, parfois du Canton, de fondations et de sponsors. Cependant, au vu de la croissance du nombre de projets de grande qualité et la conjoncture économique peu favorable, la recherche de fonds est de plus en plus difficile. Or, une participation adéquate de la Commune est un levier crucial pour obtenir des aides extérieures.

De plus, l'évolution des associations – leur maturation – leur permet aujourd'hui d'offrir des prestations de plus haut niveau, comportant une participation d'artistes professionnels plus importante et avec parfois une réelle prise de risque artistique. Cette qualité accrue a bien entendu un coût. Ainsi, les budgets de réalisation augmentent et le montant des subventions doit être réévalué en proportion afin que ces projets puissent atteindre un niveau d'aboutissement suffisamment élevé pour répondre aux exigences de qualité d'un public de mieux en mieux renseigné et averti.

A signaler que pendant ces mêmes quatre dernières années, le montant de l'enveloppe des subventions ponctuelles n'a pas évolué (il est passé de CHF 65'000.- à CHF 85'000.- en 2014 et n'a plus progressé depuis). Il est temps aujourd'hui – parallèlement à l'augmentation des coûts de réalisation des projets et à celle des montants des demandes – d'augmenter le montant de cette enveloppe.

## **7. Incidences financières**

---

- Compte N° 153.3653.00 - *Subventions activités locales* : augmentation de CHF 30'000.- (L'Elastique citrique : CHF 22'000.- ; Musique sacrée Musique : CHF 8'000.-)
- Compte N° 153.3653.02 - *Subventions fête de la musique* : augmentation de CHF 20'000.-
- Compte N° 153.3653.05 - *Subventions ponctuelles* : augmentation de CHF 10'000.-

## **8. Aspects du développement durable**

---

### **8.1 Dimension économique**

Voir point 2.4.

### **8.2 Dimension sociale**

Voir point 2.1.

### **8.3 Dimension environnementale**

-

## 9. Conclusion

---

Avec l'augmentation de la population et le développement de notre ville dans de nombreux domaines, la Municipalité se réjouit que la culture se développe également et qu'elle rende notre ville attractive par une offre variée et de qualité.

Avec une relève active, des associations en devenir, dont le nombre s'accroît et le potentiel est prometteur, des moyens supplémentaires s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour le tissu culturel local. Il est de la responsabilité du Conseil communal de soutenir ce développement en accordant les subventions demandées dans ce préavis.

Les fonds investis dans la culture rapportent en retombées économiques directes et indirectes. C'est aujourd'hui une réalité prouvée. Les CHF 60'000.- demandés porteront leurs fruits en matière de qualité de vie pour notre ville et dans une perspective de long terme. En effet, comme le dit Thomas Bohn (déjà cité plus haut) : « Plus l'offre culturelle d'une région est importante, plus cette dernière améliore sa compétitivité ». Améliorons donc notre offre et la compétitivité de notre ville.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 102/2018 « Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu associatif culturel local »

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour financer des subventions complémentaires destinées au tissu associatif culturel local ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour les exercices 2019 et suivants, ce montant en augmentation des comptes N°153.3653.00 - *Subventions activités locales* (augmentation de CHF 30'000.-), N° 153.3653.02 - *Subventions fête de la musique* : (augmentation de CHF 20'000.-), N° 153.3653.05 - *Subventions ponctuelles* (augmentation de CHF 10'000.-).

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia

## **Annexes**

---

- Dispositions générales pour l'attribution des subventions aux projets artistiques
- Attribution de subventions : contrôle financier

# DISPOSITIONS GENERALES POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS ARTISTIQUES

Les subventions ponctuelles ou annuelles sont destinées en priorité aux projets qui correspondent aux conditions et critères présentés ci-après. Les porteurs de projet fourniront la preuve que leur réalisation contribue à la dynamique artistique et à la vie culturelle de la Ville de Nyon prioritairement, ainsi qu'à celles de la région nyonnaise.

## CONDITIONS D'ADMISSION

### 1. Domaines artistiques retenus

- Musique (y compris les projets musicaux au service d'un autre art)
- Arts visuels, cinéma et arts plastiques
- Théâtre et danse
- Littérature
- Conservation et accroissement des patrimoines / sciences
- Pluridisciplinaire

### 2. Types de projets soutenus

- Création artistique
- Médiation
- Diffusion (tournée si soutien préalable de la CORODIS/FCMA, CD, exposition)
- Animation artistique et culturelle
- Publication

### 3. Statuts des porteurs de projet

Les subventions octroyées par la région sont destinées en priorité à :

- Un artiste professionnel ou un collectif d'artistes (groupe, compagnie,...) professionnels. Pour des projets portés par des artistes amateurs, ces derniers doivent être accompagnés d'un artiste professionnel au parcours accompli.
- Une institution culturelle / un organisateur (centre culturel, théâtre ou autre lieu culturel, festival) professionnel. L'institution ou l'organisateur ont un rayonnement avéré dans toute la région et contribue à sa renommée au-delà du district.
- Un organisateur (organisme ou association) non-professionnel, bénévole, pouvant justifier d'un savoir-faire ou d'une expérience solide dans son domaine.
- Un organisateur (organisme ou association) non-professionnel, bénévole qui débute mais dont le projet et les qualités sont prometteurs
- Une compagnie ou un collectif d'artiste professionnels pour une création dont une ou plusieurs représentations aura lieu dans une institution subventionnée par la Ville. La compagnie est subventionnée pour la création, l'institution est subventionnée pour son fonctionnement général.

### 4. Localisation du projet

- La création artistique ou la conception du projet a lieu en principe à Nyon.
- Au moins une représentation du projet soutenu a lieu à Nyon et/ou dans la région nyonnaise.



## **5. Provenance du porteur de projet**

- L'artiste ou au moins un membre d'un collectif d'artistes (groupe, compagnie,...) est établi ou originaire de la ville de Nyon, et/ou fait état d'une activité artistique en relation avec le district (par exemple : relation à une institution basée dans la région).
- L'institution ou l'organisateur (centre culturel, théâtre ou autre lieu culturel, festival) est établi à Nyon.
- Tout autre organisateur (organisme ou association) est établi à Nyon, dans la région ou à l'extérieur du district pour autant que le projet ait lieu à Nyon ou qu'il contribue à la vie culturelle de Nyon

## **6. Sont en principe exclus**

- Les demandes qui parviennent à la Commission culturelle en dehors des délais fixés pour la réception des dossiers et au moins huit semaines avant le début du projet.
- Les projets promotionnels d'associations à but lucratif, les projets qui relèvent du secteur commercial.
- Les fêtes populaires (foires, comptoirs,...) et les fêtes de société.
- Les projets à caractère politique ou religieux.
- Le soutien à un projet porté par un organisateur ou une institution déjà subventionnée par la ville, et qui conduirait à un cumul de subventions par la ville. Exemples : une association soutenue de manière annuelle ne peut bénéficier d'une subvention ponctuelle, un des musées de Nyon ne peut bénéficier d'une subvention ponctuelle.

## **CRITERES D'EVALUATION**

Les six critères suivants sont complémentaires mais non exclusifs.

### **A. La qualité du projet et du dossier**

Un projet est de qualité lorsqu'il présente une haute cohérence entre l'intention, le contenu, la forme, les partenaires retenus et le public-cible. La qualité se base sur l'aptitude des porteurs de projet à mettre en valeur un savoir-faire professionnel, sur la clarté dans les choix de styles et sur l'originalité des moyens choisis pour réaliser l'œuvre.

Un projet de qualité se caractérise aussi par sa faisabilité, c'est-à-dire l'estimation réaliste des moyens artistiques, de l'organisation, du temps et du plan financier.

La qualité du projet se mesure de plus par le réalisme et le sérieux du budget.

### **B. L'innovation / l'originalité du projet**

Une œuvre ou un projet sont novateurs lorsque leur contenu, leur forme esthétique ou la méthode choisie contiennent un haut potentiel d'innovation en référence à l'histoire de l'art ou à la biographie de l'artiste. L'œuvre donne de nouvelles impulsions artistiques ou culturelles.

Innovation est proche de « non conventionnel, différent, osé », mais ne devrait pas être confondue avec des expériences voulant rompre avec les règles sans pour autant présenter un travail de qualité.

### **C. L'intérêt pour la vie culturelle et artistique locale / régionale**

Il s'agit de projets qui contribuent à l'enrichissement de la vie culturelle et artistique locale. Les acteurs culturels établis à l'extérieur de la ville de Nyon fourniront la preuve que leur projet contribue à façonner de manière significative la dynamique artistique et la vie culturelle locale.

### **D. La prise de risque par l'institution**

La prise de risque concerne principalement les institutions culturelles qui, en présentant des œuvres de qualité, innovatrices, contemporaines, prennent des risques artistiques et/ou économiques.

## **Critères complémentaires :**

### **E. Expérience / professionnalisme**

L'expérience des artistes ou personnes participantes à un projet se mesure à l'achèvement de prestations fournies par le passé présentant un haut degré de savoir-faire professionnel.

### **F. Partenariat et échanges inter-associatifs**

Le projet s'inscrit dans un réseau professionnel, il évolue en concertation, voire en partenariat avec des acteurs établis dans la région ou au-delà.

L'évaluation de ces divers éléments est pondérée par le nombre de demandes présentées, les moyens budgétaires disponibles et l'appréciation des membres de la Commission des affaires culturelles.

SC/MV

## Processus d'attribution des subventions – Contrôle financier

---

Les demandes de subventions sont adressées au Service de la culture par courrier postal ou messagerie électronique et sont soumises à la Commission des affaires culturelles pour préavis. Les propositions d'octroi de subvention de la Commission sont validées par la Municipalité.

Deux types de subvention sont concernés :

- les subventions annuelles
- les subventions ponctuelles

Le site internet de la Ville de Nyon (guichet virtuel – associations – projets culturels) indique quels sont les documents qui doivent figurer dans le dossier des porteurs de projets, quels sont les délais de remise des dossiers au Service de la culture et quelles sont les dates des séances de la Commission.

### 1. Subventions annuelles

Les documents requis pour les subventions annuelles sont :

- formulaire de demande
- lettre d'accompagnement
- budget et plan de financement
- comptes et bilan de l'exercice précédent

A réception des dossiers et en vue de préparer la séance de la Commission dédiée à l'attribution des subventions annuelles (généralement en juin), le Service effectue un contrôle de la cohérence des documents financiers reçus ; budget et plan de financement, comptes et bilan. Il réclame les documents manquants et demande des compléments d'information si nécessaire. Le cas échéant, il transmet à la Commission ses observations oralement lors de la séance. Concernant les comptes, il effectue un contrôle par sondage et vérifie que l'association n'est pas en difficulté financière (déficit chronique ou important). Si c'est le cas, un entretien avec l'association est prévu afin de mettre en place avec elle un plan d'assainissement.

Dans le cadre des conventions de subventionnement, le plan financier est généralement établi sur 4 ans. Il est stipulé dans la convention que l'association doit équilibrer ses comptes à la fin de la période concernée. Un déficit annuel peut intervenir dans cette période, mais il doit être compensé l'année (ou les années) suivante(s).

Selon ce processus, le contrôle est effectué avant la décision d'attribution d'une subvention. Le versement de cette dernière intervient au début ou durant l'année qui suit, selon un échéancier. Avant le versement, il n'y a pas de nouveau contrôle effectué.

### 2. Subventions ponctuelles

Les documents requis pour les subventions ponctuelles sont :

- formulaire de demande
- lettre d'accompagnement
- budget et plan de financement
- comptes et bilan (le cas échéant, 2<sup>ème</sup> édition par ex.)
- Calendrier et dates projetées de la manifestation ou des représentations
- CV du(des) porteurs(s) de projet
- dossier de presse

Il est à noter que ces subventions sont généralement d'un montant modeste de CHF 500 à CHF 4'000.- (parfois CHF 5000.-).

Le Service de la culture effectue un contrôle des documents financiers avant la séance de la Commission des affaires culturelles. Les commissaires font de leur côté la lecture des dossiers et posent, s'il y a lieu, les questions auxquelles ils n'ont pas trouvé de réponses dans les documents. Des compléments peuvent être demandés aux porteurs de projets si nécessaire, avant décision de la Commission.

Comme pour les subventions annuelles, le contrôle est effectué avant la décision d'attribution de la subvention. Le versement de cette dernière intervient peu après la décision municipale.

SC/MV/27.09.15